

FCEI

Demande de renseignements à Gazifère

Dossier R-3537-2004

Le 8 octobre 2004

**QUESTIONS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE
INDÉPENDANTE (FCEI) RELATIVES À LA DEMANDE DE GAZIFÈRE DE
MODIFIER LES TARIFS A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2004**

Demande no 1

Référence : Pièces GI-1, Document 2.

Point 7 Supplément de recouvrement

« Le supplément de recouvrement est calculé en appliquant le ratio de 0,4% aux ventes budgétisées (excluant certains clients à moyen et grand débit). »

Question :

- a) Quels sont les critères qui servent à exclure certains clients ?

Demande no 2

Référence : GI-2, Document 1 p.2 col. 4 et document 3 p. 3, ligne 57.

Préambule :

Le tableau en page 2 indique l'ajout de 73 clients commerciaux, alors que l'écart net entre le nombre de clients des mois d'octobre 2004 et de septembre 2005 est de 118 clients.

Question :

- a) Pouvez-vous expliquer l'écart entre ces deux nombres ?

Demande no 3

Référence : GI-4, Documents 1 à 7 inclusivement.

Questions :

- a) Afin de mieux comprendre et évaluer la progression des charges d'exploitation, veuillez fournir la ventilation du sommaire des charges, par année, entre 1999 et 2005 pour tous les documents sous l'onglet GI-4.
- b) Pouvez vous indiquer dans quels cas le budget reflète une projection de l'année à venir et dans quels cas il reflète le réel de l'année précédente ?
- c) Comment ont été traitées les augmentations annuelles de charges d'exploitation depuis 1999 ?
- d) *Référence GI-4 Doc 5.1 : Augmentation des mauvaises créances* - Quelles mesures ont été prises afin de réduire l'augmentation des mauvaises créances ?
- e) *Référence GI-4 Doc 5.1 : Avantages sociaux (régimes corporatifs)* – Quel serait le coût d'une assurance corporative offrant une couverture semblable à celle offerte par Gazifère ?

Demande no 4

Référence : GI-4, Document 7.2, p. 9, 6.5 *General Expenses* et document 7.3

Préambule:

«A general expense is defined as a significant cost that benefits the business units or the enterprise widely and that requires allocation on a separate basis from the remainder of the department's costs because the driver of the costs is different or because the costs are large, third party costs. **General expenses include costs such as employee benefits**, outside legal services, directors' fees and expenses, industry association fees, insurance and rent. APPENDIX B provides a complete list of all general expenses and their basis of allocation. Wherever possible, general expenses are direct charged to each line of business. »

FCEI

Demande de renseignements à Gazifère

Dossier R-3537-2004

Le 8 octobre 2004

Questions :

- a) « D'après le texte ci-dessus, veuillez confirmer si Enbridge alloue à Gazifère une partie des coûts «Employee Benefits » dont on réfère, si oui, sur quelle base, dans quelle proportion et quels sont ces « benefits » ?
- b) *Référence GI-4 Doc 7.2, p.20 – 16.3.1.17 Total Compensation* - Est-ce que Gazifère participe à ces coûts, si oui, sur quelle base et dans quelle proportion ? Est-ce que ces coûts incluent une portion « benefits » ?
- c) *Référence GI-4 Doc 7.2, p.24 – 16.3.1.32 Gas Strategy* - Est-ce que Gazifère participe à ces coûts, si oui, sur quelle base et dans quelle proportion ?
- d) *Référence GI-4 Doc 7.3 : Employee Benefits* – Veuillez expliquer pourquoi on retrouve une allocation pour 'Employee Benefits' alors que les coûts sont entièrement assumés par Gazifère, d'après la note (1) du document GI-4, doc 5.1
- e) *Référence GI-4 Doc 7.3* : Veuillez expliquer pourquoi, à l'exception des lignes « Taxation » et «Supplier Management », on retrouve une hausse systématique de 3%, sans égard à la méthode d'allocation.

Demande no 5

Référence : GI-10, Document 1, et GI-2

Question :

- a) Quelle est la situation de l'interfinancement entre les clients résidentiels et commerciaux, des tarifs 1 et 2, avant et après l'ajustement tarifaire qui permet de générer le revenu additionnel requis ?

Demande no 6

Référence : GI-11, Document 1, Questions 27 à 29

Questions :

- a) Quelle est la motivation d'un tel changement ?
- b) Pour Gazifère et Enbridge, quels sont les avantages anticipés qui justifient un changement de période comptable ?
- c) Gazifère a-t-elle identifié des difficultés potentielles concernant la planification des volumes prévus et le changement d'année en pleine saison de chauffe ?

FCEI

Demande de renseignements à Gazifère

Dossier R-3537-2004

Le 8 octobre 2004

d) Quelles en sont les implications pour la clientèle ?

Demande no 7

Référence : GI-11, Document 1, Questions 39 et 40

Questions :

- a) En supposant que la Régie accorde l'ajustement demandé, comment Gazifère prévoit-elle recouvrer ces revenus additionnels requis ?
- b) Quelle catégorie de clients seront affectés par ces ajustements ?